



### REAMEMENT DES ESPACES PUBLICS AUTOUR DU CIMETIERE DE JETTE

En 2017, un permis d'urbanisme a été délivré à la STIB pour le réaménagement du boulevard de Smet de Naeyer, entre les avenues Charles Woeste et Guillaume De Greef, ainsi que des voiries avoisinantes, à savoir l'avenue des Dénimeurs, l'avenue Secrétin et une partie de la rue Jules Lahaye.

Depuis 2017, certains principes d'aménagement ont évolué et une demande de permis modificative vient d'être introduite par la STIB auprès d'Urban Brussels. Une enquête publique sera organisée.

### QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS PROPOSÉES PAR RAPPORT AU PERMIS D'URBANISME INITIAL ?

- Suppression du terminus de tram près du Cimetière de Jette.
- Adaptation aux principes de Good Move, le nouveau plan régional de mobilité.
- Adaptation aux principes de perméabilité des eaux, avec l'intégration d'un maximum de zones drainantes.

### QUELS SONT LES PRINCIPES D'AMÈNAGEMENT QUI SUBSISTENT DU PERMIS D'URBANISME INITIAL ?

- Le périmètre dans lequel les aménagements sont proposés est identique.



- Un nouveau parc sera créé entre le Cimetière de Jette et la maison de repos Le Christalain. Il sera traversé par la ligne de tram 19. Le parc mettra en valeur l'arbre classé et le monument aux morts.
- Le rond-point entre la rue Jules Lahaye et le boulevard de Smet de Naeyer sera supprimé et transformé en un carrefour à trois branches.
- Les zones d'arrêts de tram et de bus seront rassemblées au même endroit sur le boulevard de Smet de Naeyer, faisant de l'arrêt « Cimetière de Jette » un **pôle multimodal** unique pour les voyageurs.

- Les arrêts « Cimetière de Jette » et « Guillaume De Greef » seront mis aux normes d'**accessibilité** pour les personnes à mobilité réduite (rehausse des quais, installation de rampes d'accès, ligne de sécurité de couleur contrastante, dalles podotactiles, ...).
- Les rails de tram, devenus vétustes, seront remplacés par de **nouvelles voies** équipées de tapis antidérapants. Sur le boulevard de Smet de Naeyer, elles seront déplacées, en site propre, le long du trottoir et d'une piste cyclable qui longeront directement le Cimetière de Jette. Les voies de tram seront verdurisées avec du sedum. Le nombre d'arbres sera plus important, avec 32 sujets de plus par rapport à la situation actuelle, notamment grâce à un double alignement d'arbres sur le boulevard de Smet de Naeyer.
- La **piste cyclable sécurisée** sera maintenue et élargie, aussi sur le parcours de la Promenade Verte, et les trottoirs seront élargis en faveur des piétons.



### QUAND LES TRAVAUX VONT-ILS COMMENCER ?

A partir de **juillet 2021** : les travaux démarrent avec le renouvellement et le déplacement des installations d'utilité publique souterraines (les impétrants) : égouttage, électricité, distribution d'eau, télécommunications,.... Les travaux préparatoires nécessiteront l'abattage de certains arbres.

**2022** : pose des nouveaux rails de tram. Les travaux de réaménagement des voiries, des trottoirs et du parc suivront.

### COMMUNICATION

Durant toute la durée du projet, des avis toutes-boîtes seront distribués aux riverains. Vous pourrez également retrouver toutes les informations sur [www.stib.be](http://www.stib.be).

Un contact direct reste à votre disposition pendant toute la durée du chantier. Vous pouvez lui poser toutes vos questions via l'adresse email **Anne-Marie.Eelen@mwb.brussels** ou au **0800/21 640**.

Une **vidéoconférence** se tiendra également le **30 mars 2021 de 18h30 à 20h**, afin de vous exposer plus en détail le contenu de la demande de permis modificative et les phases de chantier. Vous pourrez y participer en vous connectant à ce lien : <https://zoom.us/join> et en indiquant le code suivant **014677**. Lien direct : <https://us02web.zoomus/j/97560561818>

